



Locataire et problème de jouissance parking

Par **ceotel**, le **10/07/2013** à **09:39**

Bonjour,

je suis actuellement locataire d'un appartement disposant d'un parking sous terrain couvert et fermé, fin mai une voiture dans notre parking a été incendié ne me causant pas de dommage personnel mais cependant le parking est à ce jour toujours inutilisable par les résident car les travaux organisés par la copropriété pour réhabiliter l'usage ne sont pas terminé.

Savez vous si juridiquement je peu demandé à mon propriétaire une quelconque ristourne temporaire pour la non jouissance du parking que je loue avec mon appartement ? Peut être que celui ci ce fait indemniser par l'assurance de la copropriété ou une assurance personnel qu'il détiens alors que réellement pendant ce temps la c'est moi qui suis pénalisé réellement car je paie pour quelque chose que je n'ai plus.

Ou au pire savez vous vers qui je peu me tourner pour ce genre de question ?

Par **janus2fr**, le **10/07/2013** à **12:03**

Bonjour,

Si les travaux vous privant de la jouissance d'une partie de la chose louée durent plus de 40 jours, vous pouvez demander une baisse de loyer proportionnelle au manque de jouissance.